

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Training and Specialized Services Division/Division de
la formation et des services spécialisés
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
10C1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet INSTITUTIONAL CHAPLAINCY SERVICES	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-154722/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-15-2104722	Date 2015-05-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZH-127-28856	
File No. - N° de dossier 127zh.21120-154722	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-05-12	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Génier, Nicole	Buyer Id - Id de l'acheteur 127zh
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1144 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

21120-154722/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

127zh

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-15-2104722

File No. - N° du dossier

127zh21120-154722

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page as été laisser blanche intentionnellement

Demande de renseignements (DDR) Services d'aumôneries

1. But et nature de la demande de renseignements (DDR)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) demande la rétroaction de l'industrie en matière de services d'aumôneries au nom de Service correctionnel du Canada (SCC). Les documents suivants sont intégrés dans cette DDR :

- Annexe A – Ébauche de l'Énoncé des besoins;
- Annexe B – Ébauche de les critères d'évaluations;
- Annexe C - List des questions.

Les objectifs de la DDR sont les suivants :

- Aider au développement de la demande le soumissions;
- Fournir de l'information à l'industrie concernant le besoin.

La présente DDR n'est pas un appel d'offres ni une demande de propositions. Aucun accord ni contrat fondé sur cette DDR ne sera conclu. Cette DDR n'est pas un engagement de la part du gouvernement du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamer au Canada. Cette DDR ne doit pas être considérée comme un engagement à publier une demande de propositions ni à attribuer un contrat pour les travaux décrits dans les présentes.

Même si les renseignements recueillis sont jugés de nature commerciale (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut utiliser l'information aux fins de rédaction des exigences de rendement provisoires (qui pourront être modifiées) et de planification budgétaire.

Les répondants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, la présence de tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Veuillez noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex., en réponse à une demande formulée dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial concernant un répondant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

Les répondants sont tenus d'indiquer si leur réponse, ou toute partie de celle-ci, est assujettie au *Règlement sur les marchandises contrôlées*.

La participation à cette DDR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente DDR ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente DDR n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de soumissions subséquente.

Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre à cette DDR.

La date de clôture de la DDR publiée dans les présentes n'est pas la date limite pour faire des commentaires. Les commentaires seront acceptés jusqu'à ce que la demande de soumissions soit publiée (le cas échéant).

2. Contexte

Le Service correctionnel du Canada (SCC) requiert des services d'aumônerie intégrés pour fournir des services religieux et spirituels aux délinquants sous responsabilité fédérale de toutes les confessions demeurant dans des établissements du SCC.

Le SCC est l'organisme fédéral responsable de l'administration des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Le SCC gère des établissements de divers niveaux de sécurité partout au Canada et surveille les délinquants en liberté sous condition dans la collectivité.

Le SCC contribue à la sécurité publique en assurant la garde et la réinsertion sociale des délinquants. Cela comprend la surveillance en établissement et dans la collectivité de délinquants, notamment de ceux qui font l'objet d'une surveillance de longue durée, dont la durée maximale est de 10 ans. À l'heure actuelle, le SCC est responsable d'environ 15 000 détenus et de quelque 8 000 délinquants faisant l'objet d'une surveillance active dans la collectivité.

Le SCC est présent d'un océan à l'autre, tant dans les grands centres urbains aux populations de plus en plus diversifiées que dans les collectivités inuites éloignées du Nord. Le SCC gère des établissements, des centres de traitement, quatre pavillons de ressourcement autochtones, des centres correctionnels communautaires et des bureaux de libération conditionnelle. Par ailleurs, le SCC compte cinq administrations régionales qui offrent des services de gestion et de soutien administratif et qui sont responsables de la prestation des programmes et services du SCC.

Le SCC fournit un soutien et des services à tous les délinquants sous responsabilité fédérale de toutes les origines religieuses, conformément à ses obligations en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de l'article 75 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, qui s'énonce comme suit :

Dans les limites raisonnables fixées par règlement pour assurer la sécurité de quiconque ou du pénitencier, tout détenu doit avoir la possibilité de pratiquer librement sa religion et d'exprimer sa spiritualité.

L'intention est d'obtenir ces services à travers une offre à commande individuelle nationale (OCIN).

3. Exigences en matière de sécurité

Il aura une exigence en matière de sécurité au niveau de fiabilité requis dans l'offre à commande résultante.

L'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution de l'offre à commandes, une attestation de **vérification d'organisation désignée (VOD)** en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les membres du personnel de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, **doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

Avant de travailler à un contrat fédéral avec d'exigences en matière de sécurité, votre organisation doit être enregistrée au Programme de sécurité industrielle (PSI). Pour s'enregistrer au PSI, votre organisation du secteur privé doit être parrainée par une source approuvée par le gouvernement du Canada (GC). Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site web suivant : <http://uat-iss-ssi.pwgs-gc.ca/ssi-iss-services/eso-oss-fra.html>

4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Voici une liste de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir des conséquences sur une demande de soumissions.

- a) Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- b) Retombées industrielles et régionales (RIR)
- c) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF EE)

5. Calendrier

Pour la présentation des réponses, se reporter au calendrier suivant :

- Publication de la DDR – Avril 2015
- One on One sessions and/or Working Group sessions –April/May 2015
- Publication de la demande de propositions – July 2015
- Attribution de l'offre à commandes – Novembre 2015

6. Remarques importantes à l'intention des répondants

Les répondants intéressés peuvent envoyer leur réponse à la responsable de l'offre à commande de TPSGC, dont le nom figure ci-dessous, de préférence par courriel.

Nom : Nicole Génier
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des acquisitions
Adresse : 11 Laurier, Place du Portage III, 10C1
Téléphone : 819-956-1144
Télécopieur : 819-956-1432
Courriel : nicole.genier@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les répondants sont invités à soumettre leurs commentaires dans l'une des langues officielles du Canada. Les fournisseurs ne doivent communiquer que les renseignements pertinents en réponse à la présente demande. L'inclusion de guides techniques ou de mise en marché généraux est déconseillée, à moins que ceux-ci ne contiennent des renseignements particuliers exigés dans le présent document.

Les coordonnées d'une personne-ressource du répondant doivent être fournies dans la trousse.

La présente LI peut faire l'objet de modifications. Le cas échéant, ces modifications seront publiées sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter le site Achatsetventes.gc.ca régulièrement pour vérifier les modifications apportées, le cas échéant.

7. Date de clôture de la DDR

Les réponses à cette LI doivent parvenir à la responsable de l'offre à commande de TPSGC identifiée ci-dessus au plus tard le 12 mai 2015.

ANNEXE A

ÉBAUCHE DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Le Service correctionnel du Canada (SCC) requiert des services d'aumônerie intégrés dans ses établissements à la grandeur du pays.

1. Objectif

Fournir des services religieux et spirituels aux délinquants sous responsabilité fédérale de toutes les confessions demeurant dans des établissements du SCC.

2. Contexte

2.1 Le SCC est l'organisme fédéral responsable de l'administration des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Le SCC gère des établissements de divers niveaux de sécurité partout au Canada et surveille les délinquants en liberté sous condition dans la collectivité.

2.2 Le SCC contribue à la sécurité publique en assurant la garde et la réinsertion sociale des délinquants. Cela comprend la surveillance en établissement et dans la collectivité de délinquants, notamment de ceux qui font l'objet d'une surveillance de longue durée, dont la durée maximale est de 10 ans. À l'heure actuelle, le SCC est responsable d'environ 15 000 détenus et de quelque 8 000 délinquants faisant l'objet d'une surveillance active dans la collectivité.

2.3 Le SCC est présent d'un océan à l'autre, tant dans les grands centres urbains aux populations de plus en plus diversifiées que dans les collectivités inuites éloignées du Nord. Le SCC gère des établissements, des centres de traitement, quatre pavillons de ressourcement autochtones, des centres correctionnels communautaires et des bureaux de libération conditionnelle. Par ailleurs, le SCC compte cinq administrations régionales qui offrent des services de gestion et de soutien administratif et qui sont responsables de la prestation des programmes et services du SCC.

2.4 Le SCC fournit un soutien et des services à tous les délinquants sous responsabilité fédérale de toutes les origines religieuses, conformément à ses obligations en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de l'article 75 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, qui s'énonce comme suit :

Dans les limites raisonnables fixées par règlement pour assurer la sécurité de quiconque ou du pénitencier, tout détenu doit avoir la possibilité de pratiquer librement sa religion et d'exprimer sa spiritualité.

3. Portée et exigences

L'offrant doit fournir des représentants officiels, professionnels et qualifiés (ROPQ) des communautés religieuses et spirituelles du Canada comme ressources pour offrir des services d'aumônerie en établissement afin de répondre aux exigences suivantes :

- a) En réponse à une commande subséquente du SCC, fournir au moins un ROPQ comme aumônier de l'établissement (un minimum de 125 heures et un maximum de 185 heures de travail par mois) pour chacun des établissements mentionnés à l'annexe 1, sauf pour les

établissements, les centres et les pavillons de ressourcement autochtones suivants : le Centre régional de santé mentale (Québec), le Centre régional de traitement (Ontario), le Centre Grierson, le Centre Pê Sâkâstêw, le Centre de ressourcement Willow Cree, le Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci et le Village de guérison Kwikwèxwelhp, ce qui représente environ 35 ressources. Chaque aumônier doit veiller à ce que les services religieux et spirituels (à l'exception de la spiritualité autochtone) soient fournis à l'ensemble des détenus de l'établissement auquel il est rattaché. Les services religieux et spirituels comprennent l'animation de tous les rites et rituels religieux et spirituels, les prières et d'autres obligations, des services de soutien spirituel, des activités d'éducation religieuse et spirituelle, la participation de la collectivité, les activités constituant une présence visible, ainsi que l'intégration des services d'aumônerie dans l'établissement, comme cela est précisé dans le présent énoncé. L'aumônier de l'établissement peut formuler des commentaires à propos de toute exigence liée à un service religieux ou spirituel précis.

Sur demande, l'offrant doit fournir un remplaçant pour l'aumônier de l'établissement pour chacun des établissements mentionnés à l'annexe 1, à l'exception des établissements susmentionnés. On pourrait faire appel à l'aumônier remplaçant lorsqu'il est déterminé qu'il doit remplacer la ressource principale, soit lors de vacances soit en cas d'absences prolongées de plus de cinq (5) jours ouvrables, et avec l'approbation du responsable de projet.

- b) Fournir des ROPQ pour la prestation de services religieux et spirituels particuliers aux détenus, sur demande et à la discrétion du responsable de projet, au moyen d'une offre subséquente, en fonction d'un modèle de prestation de services religieux et spirituels tenant compte de la démographie et de chaque tradition, ce qui représente environ 120 ressources. Ces services comprennent la prestation de rites et de rituels, le respect d'obligations, des services de soutien spirituel, des activités d'éducation religieuse et spirituelle, la participation de la collectivité et des commentaires concernant l'intégration de ces services dans l'établissement.
- c) Fournir des représentants régionaux responsables de la gestion des services.

4. Tâches

Les ressources de l'offrant doivent s'acquitter des tâches suivantes :

4.1 Présence visible

Fournir une présence pastorale active à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, ce qui comprend :

- a) être présent et visible partout dans l'établissement, afin de rappeler la dimension spirituelle de l'existence, tout en utilisant des stratégies réparatrices globales;
- b) être disponible lorsque les opérations de l'établissement sont interrompues;
- c) introduire les services de l'Aumônerie aux détenus lors de leur admission;
- d) offrir des services de soutien spirituel individuellement et en groupe;
- e) fournir des rencontres spirituelles, en présentant une interprétation théologique et réparatrice du sens de l'existence en ce qui a trait au pardon, à la culpabilité, à la colère, à l'hostilité, à la douleur, à la souffrance, à la puissance, à la grâce, à l'assurance, à l'acceptation, à la mort, à la

confiance, à la santé, au deuil et aux autres éléments importants de la vie et de l'expérience des êtres humains;

- f) au besoin, consulter les employés et les groupes appropriés, ou aiguiller des personnes vers ceux-ci;
- g) expliquer la dimension prophétique des services de l'Aumônerie;
- h) gérer les problèmes liés à la foi, y compris les relations personnelles et spirituelles;
- i) fournir du soutien aux familles des délinquants;
- j) fournir des services d'intervention dans les cas de deuil, de maladie, de désespoir, de décès, de colère, de dépression, de refus de libération conditionnelle ou de tentative de suicide;
- k) promouvoir les principes et les pratiques de justice réparatrice en participant pleinement à la vie carcérale;
- l) préparer et instaurer un plan annuel de prestation de services d'Aumônerie pour exprimer les priorités, les stratégies et les horaires pastoraux.

4.2 Offices religieux, rites et rituels

Préparer, faciliter, animer et coordonner les services religieux, les rites et les rituels en fonction des besoins des détenus, ce qui doit comprendre :

- a) planifier et diriger les services religieux adaptés au milieu correctionnel, ce qui inclut les services destinés à souligner les événements marquants au sein de l'établissement;
- b) offrir, en collaboration avec les représentants officiels du groupe confessionnel, les services religieux pour les offices ordinaires ainsi que lors de fêtes religieuses et de journées ou d'événements marquants tout au long de l'année;
- c) coordonner les contacts et les visites des détenus d'autres confessions avec des praticiens de leur propre foi;
- d) intervenir en cas de crises et de situations délicates, lors de décès en établissement, d'incidents critiques, des retombées d'émeutes et de perturbations, etc.;
- e) créer et préserver une atmosphère dans l'espace sacré de l'établissement permettant à tous les groupes confessionnels d'utiliser l'espace sacré de manière respectueuse.

4.3 Éducation religieuse/spirituelle

Faciliter, coordonner et fournir des activités religieuses et spirituelles, y compris :

- a) concevoir, élaborer, administrer, évaluer et modifier des programmes et des activités d'éducation religieuse/spirituelle, à l'aide des ressources audiovisuelles, musicales et didactiques disponibles;

- b) animer des séances de prière, d'étude et des groupes sur l'épanouissement personnel;
- c) faciliter les procédures nécessaires au fonctionnement de l'aumônerie dans l'établissement;
- d) faire l'acquisition et la distribution de manière indépendante de documents, de fournitures et d'objets à caractère religieux et spirituel.

4.4 Participation de la collectivité

Interagir et dialoguer avec les membres de la collectivité, ce qui comprend les membres de divers groupes confessionnels, en ce qui concerne les besoins et les préoccupations des personnes visées par le système de justice pénale, et sensibiliser les collectivités au rôle qu'ils peuvent jouer en matière d'aumônerie et de réconciliation. Cela inclut le recrutement et la formation de bénévoles appelés à travailler à l'Aumônerie de l'établissement, par divers moyens :

- a) accepter les invitations à parler devant des groupes religieux et spirituels et agir à titre de personne-ressource lors de réunions dans la collectivité;
- b) rencontrer les chefs religieux et spirituels locaux;
- c) recruter, sélectionner et former des bénévoles compétents appelés à participer aux activités de l'Aumônerie;
- d) participer aux activités de la Semaine de la justice réparatrice ainsi qu'à la promotion des principes et des pratiques de justice réparatrice;
- e) établir des partenariats de réinsertion sociale avec des groupes confessionnels afin de favoriser la réinsertion sociale des délinquants.

4.5 Intégration de l'aumônerie

Intégrer les services d'aumônerie à la vie dans l'établissement, en collaborant régulièrement avec tous les employés et en participant aux réunions qui peuvent être justifiées par le rôle que les employés et les détenus attribuent aux ressources de l'offrant. Pour ce faire, il doit :

- a) participer de façon ponctuelle au processus de gestion des cas, notamment lorsque les interventions sont fréquentes auprès du détenu;
- b) prôner un ensemble de valeurs qui reflètent les principes et pratiques de la justice réparatrice en participant pleinement à la vie de l'établissement;
- c) agir à titre de personne-ressource auprès des comités internes et lors des réunions, afin d'insister sur la dimension spirituelle de l'existence, tout en prônant une stratégie réparatrice globale pour travailler auprès des délinquants et contribuer à leur réinsertion sociale en toute sécurité;

- d) participer à la résolution des crises et des situations d'urgence, surtout lorsqu'une relation ou un échange particulier s'est établi avec les détenus concernés, et offrir un service de soutien spirituel et une approche de réconciliation aux délinquants et aux membres de leur famille, au besoin;
- e) rencontrer la direction de l'établissement pour discuter de la façon dont le travail de l'Aumônerie s'intègre aux plans et aux stratégies de l'établissement et en assurer la planification
- f) accompagner les détenus bénéficiant d'une permission de sortir pour des raisons religieuses ou à des fins de réadaptation.

5.0 Exigences en matière de gestion

L'offrant doit s'acquitter des tâches suivantes :

- a) veiller à ce que les feuilles de présence de ses ressources soient remplies et remises à l'aumônier régional du SCC chaque semaine;
- b) veiller à ce que ses ressources aient les cotes de sécurité appropriées pour travailler dans les établissements du SCC;
- c) veiller à disposer de ressources supplémentaires qualifiées pour faire du remplacement et assurer la continuité du service (lors de vacances, de journées de maladie, etc.);
- d) veiller à ce que toutes les ressources proposées, y compris celles qui feront du remplacement, aient les qualifications relatives aux ressources;
- e) fournir des représentants régionaux pour gérer les services.

6. Réunions

Sur demande, l'offrant doit rencontrer le comité de travail composé de membres de l'Équipe de gestion de l'Aumônerie et du Comité interconfessionnel d'aumônerie pour les informer de la situation du contrat. Environ quatre réunions seront organisées par année dans un endroit précisé par le SCC. Ces réunions peuvent également être tenues par vidéo/téléconférence.

7. Documents à produire

- 7.1 Pour chaque commande subséquente, toutes les ressources doivent présenter à l'aumônier régional du SCC des feuilles de présence hebdomadaires décrivant en détail les heures travaillées.
- 7.2 L'offrant doit fournir un bilan mensuellement, et à la demande du responsable du projet. Ce bilan doit rendre compte de la prestation des services d'aumônerie dans l'ensemble du pays, et présenter des données propres à chaque établissement et région, ainsi que pour l'ensemble du pays. Ces données doivent comprendre la liste de toutes les commandes subséquentes, le nombre cumulatif des heures travaillées par commande subséquente, le montant total en dollars dépensé pour chaque commande, le temps d'absorption et le pourcentage d'achèvement.
- 7.3 L'offrant doit également présenter un rapport sommaire annuel faisant état de tout ce qu'il a réalisé

durant l'année. Ce rapport doit résumer l'ensemble des problèmes, des anomalies et des écarts ainsi qu'une analyse de l'utilisation des services accompagnée de recommandations pour l'exercice suivant.

8. Exigences linguistiques

Les ressources de l'offrant doivent être en mesure de fournir des services bilingues (en anglais et en français) aux délinquants du Québec et du Nouveau-Brunswick. Chaque commande subséquente précisera les exigences linguistiques particulières pour la ressource.

9. Lieu de travail

Les ressources de l'offrant doivent fournir les services d'aumônerie aux établissements énumérés à l'annexe 1, sur demande.

10. Responsabilités et soutien du SCC

10.1 Le SCC fournira un espace sacré pour les besoins du culte dans chaque établissement.

10.2 Le SCC fournira un espace de travail et un ordinateur de bureau conforme aux normes du SCC pour les aumôniers de l'offrant travaillant dans les établissements.

10.3 Le SCC fournira aux aumôniers de l'offrant l'accès à tous les secteurs de l'établissement où ils doivent exercer leur ministère

11. Qualifications des ressources

L'offrant a la responsabilité de s'assurer que toutes les ressources proposées ont les qualifications minimales suivantes :

- a) La ressource doit posséder un minimum de trois années d'expérience confirmée de la prestation de services religieux et spirituels en tant que représentant officiel de son groupe confessionnel ou de sa communauté spirituelle;
- b) L'offrant doit fournir une lettre du groupe confessionnel ou de la communauté spirituelle démontrant que chacun des ROPQ proposés :
 - i. possède les études, l'expérience des services d'aumônerie et les qualités personnelles requises pour pratiquer des rites religieux ou spirituels, observer des rituels, prier et respecter d'autres obligations religieuses au nom d'un groupe confessionnel ou d'une communauté spirituelle;
 - ii. a été rémunérée pour avoir pratiqué des rites religieux ou spirituels, observé des rituels, prié et respecté d'autres obligations religieuses au nom d'un groupe confessionnel ou d'une communauté spirituelle (cela comprend le traitement, le salaire horaire, les honoraires ou l'allocation);
 - iii. est actuellement mandatée et autorisée par son groupe confessionnel ou sa communauté spirituelle pour agir à titre d'aumônier pour le Service correctionnel du Canada;
 - iv. a le soutien officiel de l'organisme pour agir à titre d'aumônier en milieu correctionnel.

L'offrant devrait utiliser le modèle de lettre proposé en pièce jointe. La lettre doit être rédigée en anglais ou en français sur du papier à en-tête de l'organisme, signée et datée. La lettre doit être datée d'au plus



six mois avant la date de clôture de l'offre.



Annexe 1

Liste des régions et des établissements

Région de l'Atlantique

Administration régionale de l'Atlantique
1045, rue Main, 2^e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1

Établissement de l'Atlantique
13175, Route 8
C.P. 102
Renous (Nouveau-Brunswick)
E9E 2E1

Pénitencier de Dorchester
4902, rue Main
Dorchester (Nouveau-Brunswick)
E4K 2Y9

Établissement de Springhill
330, rue McGee
C.P. 2140
Springhill (Nouvelle-Écosse)
B0M 1X0

Établissement Nova pour femmes
180, rue James
Truro (Nouvelle-Écosse)
B2N 6R8

Région du Québec

Administration régionale du Québec
3, Place Laval, bureau 200
Laval (Québec) H7N 1A2

Établissement de Donnacona
1537, Route 138
Donnacona (Québec)
G3M 1C9

Établissement de Port-Cartier
Chemin de l'Aéroport
C.P. 7070
Port-Cartier (Québec) G5B 2W2

Centre régional de réception
246, montée Gagnon
Sainte-Anne-des-Plaines
(Québec) J0N 1H0

Établissement de Cowansville
400, avenue Fordyce
Cowansville (Québec)
J2K 3G6

Établissement Archambault
242, montée Gagnon
Sainte-Anne-des-Plaines
(Québec)
J0N 1H0

Établissement Joliette
400, rue Marsolais
Joliette (Québec) J6E 8V4

Établissement de La Macaza
321, chemin de l'Aéroport
La Macaza (Québec)
J0T 1R0

Établissement Drummond
2025, boul. Jean-de-Brébeuf
Drummondville (Québec)
J2B 7Z6

Centre fédéral de formation
6099, boul. Lévesque Est
Laval (Québec) H7C 1P1

Centre régional de santé mentale

242, montée Gagnon
Sainte-Anne-des-Plaines
(Québec) J0N 1H0

Région de l'Ontario

Administration régionale de l'Ontario
443, rue Union
C.P. 1174
Kingston (Ontario) K7L 4Y8

Établissement de Beaver Creek

C.P. 1240
Gravenhurst (Ontario)
P1P 1W9

Établissement pour femmes Grand Valley

1575, boul. Homer Watson
Kitchener (Ontario)
N2P 2C5

Établissement de Millhaven

Autoroute 33
C.P. 280
Bath (Ontario) K0H 1G0

Établissement de Collins Bay

1455, chemin Bath
C.P. 190
Kingston (Ontario) K7L 4V9

Établissement de Joyceville

Autoroute 15
C.P. 880
Kingston (Ontario) K7L 4X9

Établissement de Warkworth

County Road n° 29
C.P. 760
Campbellford (Ontario)
K0L 1L0

Région des Prairies

Administration régionale des Prairies
2313, Place Hanselman
C.P. 9223
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 3X5

Établissement d'Edmonton

21611, rue Meridian
C.P. 2290
Edmonton (Alberta)
T5J 3H7

Pénitencier de la Saskatchewan

15^e Rue Ouest
C.P. 160
Prince Albert (Saskatchewan)
S6V 5R6

Établissement de Stony Mountain

Autoroute 7
C.P. 4500
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3W8

Établissement de Drumheller

Autoroute 9
C.P. 3000
Drumheller (Alberta)
T0J 0Y0

Établissement de Bowden

Autoroute 2
C.P. 6000
Innisfail (Alberta) T4G 1V1

Établissement de Grande Cache

Avenue Hoppe
Sac 4000
Grande Cache (Alberta)
T0E 0Y0

Centre Grierson
9530, 101^e avenue
(Sous-sol)
Edmonton (Alberta)
T5H 0B3

Établissement d'Edmonton pour femmes
11151, 178^e Rue
Edmonton (Alberta) T5S 2H9

Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci
C.P. 1929
Maple Creek
(Saskatchewan)
S0N 1N0

Centre Pê Sâkâstêw
Autoroute 2A
C.P. 1500
Hobbema (Alberta)
T0C 1N0

Centre psychiatrique régional
2520, avenue Central Nord
C.P. 9243
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 3X5

Centre de ressourcement Willow Cree
C.P. 520
Duck Lake (Saskatchewan)
S0K 1J0

Région du Pacifique

Administration régionale du Pacifique
C.P. 4500
33991, avenue Gladys, bureau 100
Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 2E8

Établissement du Pacifique/Centre régional de traitement
33344, chemin King
C.P. 3000
Abbotsford
(Colombie-Britannique)
V2S 4P4

Établissement de Kent
4732, chemin Cemetery
C.P. 1500
Agassiz (Colombie-Britannique)
V0M 1A0

Établissement de Matsqui
33344, chemin King
C.P. 2500
Abbotsford
(Colombie-Britannique)
V2S 4P3

Établissement Mountain
4732, chemin Cemetery
C.P. 1600
Agassiz
(Colombie-Britannique)
V0M 1A0

Établissement de Mission
8751, chemin Stave Lake
C.P. 60
Mission (Colombie-Britannique)
V2V 4L8

Établissement William Head
6000, chemin William Head
Victoria
(Colombie-Britannique)
V9C 0B5

Village de guérison Kwikwèwelhp
Harrison Mills
(Colombie-Britannique)
(près du chemin Morris Valley)
V0M 1L0

Établissement de la vallée du Fraser pour femmes
33344, chemin King
Abbotsford (Colombie-Britannique)
V2S 6J5

Annexe 2

Liste partielle des organisations religieuses

ANGLICAN / ANGLICANE
 ASTRUAR PAGAN / PAGANISME (ASATRU)
 BAHAI / BAHAIÉ
 BAPTIST / BAPTISTE
 BUDDHIST / BOUDDHISTE
 GREEK CATHOLIC / CATHOLIQUE GRECQUE
 ROMAN CATHOLIC / CATHOLIQUE ROMAINE
 UKRAINIAN CATHOLIC / CATHOLIQUE UKRAINIENNE
 CHRISTIAN SCIENCE / SCIENCE CHRÉTIENNE
 CHRISTIAN MISSIONARY ALLIANCE / ALLIANCE CHRÉTIENNE ET MISSIONNAIRE
 CHRISTIAN REFORM / CHRÉTIENNE RÉFORMÉE
 DRUIDRY PAGAN / PAGANISME (DRUIDISME)
 GREEK ORTHODOX / GRECQUE ORTHODOXE
 HINDU / HINDOU
 JEHOVAH'S WITNESSES / TÉMOINS DE JÉHOVAH
 JUDAISM / JUDAÏSME
 KRISHNA / KRISHNA
 LUTHERAN / LUTHÉRIENNE
 MAHAYANA BUDDHIST / BOUDDHISTE MAHAYANA
 MENNONITE / MENNONITE
 METHODIST / MÉTHODISTE
 MORAVIAN / MORAVE
 MORMON / MORMONE
 MUSLIM / MUSULMANE
 CHURCH OF THE NAZARENE / ÉGLISE DU NAZARÉEN
 PAGAN / PAÏENNE
 PENTECOSTAL / PENTECÔTISTE
 PHILADELPHIA CHURCH OF GOD / ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE PHILADELPHIE
 PRESBYTERIAN / PRESBYTÉRIENNE
 RASTAFARIAN / RASTAFARIENNE
 RUSSIAN ORTHODOX / RUSSE ORTHODOXE
 SALVATION ARMY / ARMÉE DU SALUT
 SCIENTOLOGY / SCIENTOLOGIE
 SEVENTH DAY ADVENTIST / ADVENTISTE DU SEPTIÈME JOUR
 SIKH / SIKHE
 SUFIISM / SOUFISME
 TAOISM / TAOÏSME
 UKRAINIAN ORTHODOX / UKRAINIENNE ORTHODOXE
 UNITARIAN / UNITARIENNE
 UNITED CHURCH OF CANADA / ÉGLISE UNIE DU CANADA
 WESLEYAN CHRIST / CHRÉTIEN WESLEYEN
 WICCA / WICCA
 WORLDWIDE CHURCH OF GOD / ÉGLISE UNIVERSELLE DE DIEU
 ZOROASTRIAN / ZOROASTRIENNE

ANNEXE B ÉBAUCHE DES CRITÈRES D'ÉVALUATIONS

N°	Critères techniques obligatoires
TO1	<p>L'offrant doit proposer dix aumôniers pour offrir des services d'aumônerie qui satisfont à tous les critères obligatoires.</p> <p>Les ressources proposées doivent compter au moins un représentant des aumôniers pour chacune des appartenances religieuses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Bouddhiste b) Catholique romaine c) Hindoue d) Juive e) Musulmane f) Protestante g) Sikhe <p>Les ressources proposées doivent compter au moins un représentant des aumôniers pour chacune des cinq régions énumérées à l'appendice 1 de l'annexe A – Énoncé des travaux. Les trois autres ressources peuvent faire partie de l'un ou l'autre des groupes confessionnels énumérés à l'appendice 2 de l'énoncé des travaux.</p> <p>L'offrant doit fournir un curriculum vitae dans lequel figurent l'appartenance religieuse et la région de chaque ressource proposée.</p> <p><i>Les ressources proposées en TO1 seront également cotées en TC4.</i></p>

TO2	<p>Chacune des ressources proposées en TO1 doit avoir un minimum de trois (3) années d'expérience confirmée dans la prestation de services religieux/spirituels en tant que représentant officiel de son groupe confessionnel ou de sa communauté spirituelle.</p> <p>Le l'offrant doit au moins fournir ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le nom du client, de l'organisme et l'endroit; 2) les dates de début et de fin de l'engagement; 3) un bref résumé des travaux réalisés par la ressource proposée durant l'engagement pour lequel ladite expérience a été obtenue. <p>L'offrant doit fournir une lettre du groupe confessionnel ou de la communauté spirituelle démontrant que chacune des ressources proposées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) possède les études, l'expérience des services d'aumônerie et les qualités personnelles requises pour pratiquer des rites religieux ou spirituels, observer des rituels, prier et respecter d'autres obligations religieuses au nom d'un groupe confessionnel ou d'une communauté spirituelle; 2) a été rémunérée pour avoir pratiqué des rites religieux ou spirituels, observé des rituels, prié et respecté d'autres obligations religieuses au nom d'un groupe confessionnel ou d'une communauté spirituelle (cela comprend le traitement, le salaire horaire, les honoraires ou l'allocation); 3) est actuellement mandatée et autorisée par son groupe confessionnel ou sa communauté spirituelle; 4) a le soutien officiel de l'organisme pour agir à titre d'aumônier dans en milieu correctionnel. 5) <p>L'offrant devrait utiliser le modèle de lettre proposé en pièce jointe. La lettre doit être rédigée en anglais ou en français sur du papier à en-tête de l'organisme, signée et datée. La lettre doit être datée d'au plus six mois avant la date de clôture de l'offre.</p> <p><i>Le Canada se réserve le droit de valider les renseignements fournis auprès du groupe confessionnel ou de la communauté spirituelle approprié.</i></p>
-----	---

N°	Critères techniques cotés	Note maximale
----	---------------------------	---------------

TC1	<p>L'offrant doit avoir un ou des représentants régionaux pour chacune des régions énumérées à l'appendice 1 de l'annexe A – Énoncé des travaux.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Région de l'Atlantique 2) Région du Québec 3) Région de l'Ontario 4) Région du Pacifique 5) Région des Prairies <p>L'offrant doit fournir le nom et l'adresse du représentant de chaque région.</p> <p>Le représentant régional ne peut être nommé dans plus d'une région.</p> <p>Cinq (5) points seront attribués pour chaque représentant régional, jusqu'à un maximum de 25 points.</p>	25 pts
TC2	<p>L'offrant doit montrer qu'il a de l'expérience dans la prestation de services multiconfessionnels (au moins deux religions) au Canada.</p> <p>L'offrant doit au moins fournir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le nom du client, de l'organisme et l'endroit; 2) les dates de début et de fin de l'engagement; 3) un bref résumé des travaux réalisés par l'offrant durant l'engagement pour lequel ladite expérience a été obtenue. 4) <p>Cinq (5) points seront attribués pour chaque représentant régional, jusqu'à un maximum de 15 points.</p>	15 pts

<p>TC3</p>	<p>L'offrant doit proposer d'autres ressources au-delà de celles requises en TO1. Les autres ressources peuvent faire partie de l'un ou l'autre des groupes confessionnels énumérés à l'appendice 2 de l'énoncé des travaux.</p> <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque ressource supplémentaire, jusqu'à un maximum de 20 points.</p> <p>L'offrant doit au moins fournir ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le nom du client, de l'organisme et l'endroit; 2) les dates de début et de fin de l'engagement; 3) un bref résumé des travaux réalisés par la ressource proposée durant l'engagement pour lequel ladite expérience a été obtenue. <p>L'offrant doit fournir une lettre du groupe confessionnel ou de la communauté spirituelle démontrant que chacune des ressources proposées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) possède les études, l'expérience des services d'aumônerie et les qualités personnelles requises pour pratiquer des rites religieux ou spirituels, observer des rituels, prier et respecter d'autres obligations religieuses au nom d'un groupe confessionnel ou d'une communauté spirituelle; 2) a été rémunérée pour avoir pratiqué des rites religieux ou spirituels, observé des rituels, prié et respecté d'autres obligations religieuses au nom d'un groupe confessionnel ou d'une communauté spirituelle (cela comprend le traitement, le salaire horaire, les honoraires ou l'allocation); 3) est actuellement mandatée et autorisée par son groupe confessionnel ou sa communauté spirituelle; 4) a le soutien officiel de l'organisme pour agir à titre d'aumônier dans en milieu correctionnel. <p>L'offrant devrait utiliser le modèle de lettre proposé en pièce jointe. La lettre doit être rédigée en anglais ou en français sur du papier à en-tête de l'organisme, signée et datée. La lettre doit être datée d'au plus six mois avant la date de clôture de l'offre.</p> <p><i>Le Canada se réserve le droit de valider les renseignements fournis auprès du groupe confessionnel ou de la communauté spirituelle approprié.</i></p>	<p>20 pts</p>
------------	---	---------------

TC4	<p>Les ressources proposées en TO1 doivent avoir une expérience confirmée dans la prestation de services dans un milieu correctionnel (c.-à-d. prison fédérale, provinciale ou d'un État, établissement de détention ou correctionnel).</p> <p>L'offrant doit au moins fournir ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le nom du client, de l'organisme et l'endroit; 2) les dates de début et de fin de l'engagement; 3) un bref résumé des travaux réalisés par la ressource proposée durant l'engagement pour lequel ladite expérience a été obtenue. <p>Deux (2) points seront attribués pour chaque ressource, jusqu'à un maximum de 20 points.</p>	20 pts
	Total des points	80
	Note minimale requise : 56 points	/80

ANNEXE C LISTE DE QUESTIONS

Afin d'aider TPSGC dans le développement de cette méthode d'approvisionnement, il est demandé que les fournisseurs apportent une réponse à chacune des questions suivantes:

- 1- Êtes-vous en mesure de fournir les services dans l'ensemble du Canada? Dans la négative, pourquoi?
- 2- Avez-vous la cote de sécurité exigée, comme il est précisé à l'article 3 de la demande de renseignements (DDR)?
- 3- Le Canada envisage de passer des commandes subséquentes au début de 2016 pour les travaux qui commenceront le 1^{er} avril 2016. Votre entreprise serait-elle en mesure de fournir des services interconfessionnels d'aumônerie dans les établissements partout au pays à ce moment-là?
- 4- En date du 1^{er} avril 2016, le Canada aura besoin de plus 150 ressources sur place dans divers établissements un peu partout au pays. Comment votre entreprise envisage-t-elle de s'assurer qu'elle disposera de ressources qualifiées de nombreux groupes confessionnels afin de satisfaire à cette exigence?
- 5- Le Canada peut exiger des informations financières justificatives pour valider les taux proposés, tels que les états financiers vérifiés, une ventilation de prix détaillée, y compris le total des ventes, le coût des ventes, le calcul des frais de main-d'œuvre directe, le tableau détaillé des frais généraux actuels, etc. Comment votre entreprise compte-t-elle s'assurer que le Canada obtiendra une juste valeur?
- 6- Le Canada pourrait demander, dans un court délai, des ressources supplémentaires pour répondre à des besoins religieux particuliers propres à un établissement. D'après votre expérience :
 - a) le délai de 14 jours est-il raisonnable et comment varierait-il selon la religion? Un délai plus court, serait-il réaliste? Dans l'affirmative, quel serait ce délai?
 - b) le lieu géographique joue-t-il un rôle dans le respect du délai fixé?
- 7- En vous fondant sur votre expérience, veuillez fournir des précisions sur les lieux pour lesquels il était, ou vous prévoyez qu'il serait, difficile de combler des postes et sur les solutions que vous proposeriez afin d'assurer la prestation des services. Veuillez consulter la liste de tous les établissements à l'annexe A.
- 8- Le Canada envisage d'ajouter des services de vidéoconférence en vue de fournir des services religieux là où les ressources pertinentes ne sont pas disponibles. Quels commentaires ou préoccupations, le cas échéant, avez-vous à cet égard?
- 9- Cette exigence comprend la gestion d'un grand nombre de ressources, notamment les fonctions financières et administratives, aux niveaux régional et national. Comment envisagez-vous d'assurer des fonctions de gestion efficaces dans le cadre de ce contrat?
- 10- Votre entreprise a-t-elle la capacité administrative de gérer des fonctions complexes liées aux ressources humaines, aux finances et à l'administration générale, aux niveaux régional et national?

11- Est-ce qu'une offre à commandes se traduira par la meilleure valeur pour le Canada. Si non, quelle serait la meilleure alternative ?